

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le lundi, 14 juillet 2025 à 18 h 30, en la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph.

Sont présents à cette séance :

Messieurs les conseillers :

Jean Sioui,	Conseiller poste #1
Jean-Claude Drolet,	Conseiller poste #2
Patrice Forcier,	Conseiller poste #3
Robert Charron,	Conseiller poste #4
Jean-Pierre Arpin,	Conseiller poste #5
Jacques Mathieu,	Conseiller poste #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Daigle.

Est également présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

**1 Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-107**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Arpin  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation;
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3 Autorisation de travaux de rétablissement du rang Chauvin à la suite des pluies abondantes – Changement de ponceaux d'entrées charretières et travaux d'empierrement : fossés;
- 4 Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour ;
- 5 Clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**3. AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT DU RANG  
CHAUVIN À LA SUITE DES PLUIES ABONDANTES –  
CHANGEMENT DE PONCEAUX D'ENTRÉES CHARRETIÈRES ET  
TRAVAUX D'EMPIERREMENT- FOSSÉS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-108**

Considérant les pluies abondantes entre le 16 et 19 mai 2025 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis;

Considérant les appels des citoyens du rang Chauvin et la constatation de la situation par le contremaître du Service des travaux publics;

Considérant le rapport de la situation envoyé au ministère de la Sécurité civile pour analyse des dégâts par les ingénieurs du MTQ;

Considérant l'avis technique de l'équipe d'érosion du MTQ qui mentionne que : Les fortes précipitations, suivant le passage d'orages, ont occasionné du ruissellement important dans le secteur qui se situe à proximité de la rivière Yamaska. La capacité d'évacuation du fossé qui longe la route à la jonction avec la route d'accès à la résidence ayant dépassé, du surcreusement a affecté la route municipale. La reconstruction du fossé et de la portion érodée sous la route constitue des opérations standard.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil autorise et mandate la directrice générale et le contremaître du Service des travaux publics à débiter la procédure pour des travaux de rétablissement du rang Chauvin à la suite des pluies abondantes entre le 16 et 19 mai 2025 – Changement de ponceaux d'entrées charretières et travaux d'empierrement - fossés sur le rang Chauvin, en référence au règlement numéro 414-10 et au règlement numéro 560-24 aux abords des lots suivants :

3 219 235  
3 219 223  
3 219 226  
3 219 224  
3 219 199  
3 219 200  
3 219 202  
3 219 201  
3 219 207

Qu'un nouveau ponceau doive être acquis par tous les propriétaires des lots, à leurs frais, avant le début des travaux pour que la Municipalité puisse procéder aux remplacements conformément aux exigences du règlement numéro 414-10;

Qu'une partie des travaux soit assumée par les propriétaires soit, 50 % des coûts d'excavation, empierrement et transport pour l'installation des nouveaux ponceaux.

Qu'une lettre sera adressée à chacun des propriétaires touchés par lesdits travaux.

Que le Conseil désire rencontrer les citoyens résidents sur le rang Chauvin afin de les informer sur le coût, la procédure, les échéanciers, ainsi que la réglementation en vigueur, afin que chacun puisse se préparer adéquatement;

Que les soumissions relatives aux travaux seront présentées au Conseil pour la séance ordinaire du 4 août 2025.

Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. **Clôture de la séance**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-109**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet  
Appuyé par Jacques Mathieu  
**ET RÉSOLU**

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 02.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Yvon Daigle  
Maire

---

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yvon Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Daigle, Maire